

**ASIDCOM**  
**Association des**  
**Consommateurs Musulmans**  
BP 50029  
59007 Lille Cedex

**Association**  
**B'nai B'rith Hatikva**  
106 avenue Félix Faure  
75015 Paris

**Grand Rabinat**  
**de la Moselle**  
adresse pour toute  
correspondance  
40 rue tête d'or  
57000 Metz

Monsieur Marc Mortureux  
Directeur Général de l'ANSES  
27 av Général Leclerc  
94700 MAISONS ALFORT

Paris le 20 mai 2014

Monsieur le Directeur Général,

L'objectif de ce courrier est de vous faire connaître les conclusions d'un rapport sur l'évaluation des procédés d'abattage des animaux, que nous avons adressé le 28 mai 2014 aux autorités danoises, suite à l'interdiction des abattages sans étourdissement préalable au Danemark en février 2014. Ce courrier fait également suite et complète des échanges que nous avons eus en février 2014 avec M. Pierre Le Neindre, Président du Groupe de Travail sur le bien-être animal de l'ANSES.

Nous avons établi des critères d'évaluation de la littérature scientifique discutant les modes d'abattage. A la lumière de ces critères, il apparaît **qu'aucune étude publiée à l'heure actuelle ne permet d'affirmer la supériorité de tel procédé d'abattage sur tel autre**, qu'il s'agisse de protocoles selon des règles religieuses (*casher* et *halal*) ou des diverses techniques d'étourdissement. Nous avons informé de cette situation les autorités danoises.

M. Dan Jørgensen, ministre danois de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, nous a alors indiqué en détail l'approche scientifique suivie par les experts danois qu'il avait consultés. Il nous a signalé cinq publications scientifiques pivotales : trois publications dans des revues à comité de lecture (articles des équipes de Gregory en Angleterre - 2012- et de Gibson en Nouvelle-Zélande - 2009 et 2012), l'avis de l'EFSA de 2004 et le rapport du programme Dialrel en 2010.

Pour qu'une étude puisse être utilisée pour évaluer un mode d'abattage, qu'il s'agisse d'un procédé avec ou sans étourdissement, elle doit satisfaire **simultanément** aux cinq critères suivants :

**1- Il doit s'agir d'une étude expérimentale, non d'un avis général.**

C'est le cas de trois des publications citées par le ministre danois. L'article de l'EFSA de 2004 est un avis général qui, il faut le noter, fait parfois appel à des concepts aujourd'hui dépassés. Le rapport Dialrel dresse une synthèse de la littérature scientifique, mais l'un des participants du programme nous a indiqué avoir fait part de ses réserves aux organisateurs sur les conclusions. On peut se demander pourquoi ces réserves ne figurent pas dans le rapport.

**2- Cette étude expérimentale doit avoir été publiée dans une revue scientifique avec comité de lecture,** ce qui, en principe, en garantit la qualité.

C'est une condition de qualité nécessaire, mais pas forcément suffisante. En effet il apparaît trop souvent que même dans de telles revues scientifiques, les conditions expérimentales ne sont pas suffisamment décrites pour permettre de reproduire les expériences et les résultats. De telles insuffisances ont été relevées dans les trois articles scientifiques.

**3- Cette étude doit avoir été menée dans des conditions industrielles, dans les meilleures conditions expérimentales possibles (qualité de l'équipement, contention de l'animal, environnement non stressant).**

Ce critère est essentiel : il s'agit de tirer des conclusions sur un mode d'abattage, non sur le *modus operandi* d'une usine particulière. Ainsi, par exemple, pour une étude permettant d'évaluer un procédé sans étourdissement préalable, l'abattoir doit être sélectionné rigoureusement. Ce doit être un abattoir où l'on pratique exactement ce procédé, en suivant strictement les prescriptions techniques religieuses. Or, dans une correspondance que nous avons eue avec l'un des co-auteurs d'une étude de Gregory (2012), nous avons appris que ce critère n'est pas respecté. L'un des abattoirs chinois où avait été réalisée cette étude a en effet été désigné aux chercheurs par les autorités quelques heures avant le début de l'étude.

**4- L'étude doit reproduire avec rigueur les conditions préconisées dans la religion.**

Pour la *shehita* par exemple, il faut un abatteur formé et expérimenté, un couteau parfait (deux fois la longueur du cou de l'animal, aucun défaut), un protocole exécuté à la lettre. C'est ainsi que les travaux néo-zélandais de l'équipe de Gibson avaient été disqualifiés par Mme le Pr. Temple Grandin, Professeur à l'Université du Colorado, car ils utilisaient un matériel et un protocole inadaptes.

**5- L'étude doit avoir une signification statistique : nombre d'animaux suffisant, méthode décrite et validée.**

C'est ainsi que dans des travaux de Gregory, impliquant des abattoirs en Europe, Indonésie et Chine, il n'est pas certain que les données acquises dans différents pays n'aient pas été mélangées. Des données acquises dans des pays où le bien être animal est important auraient ainsi été diluées. Bien que l'article soit publié dans une revue à comité de lecture, ce point pourtant capital n'est pas précisé dans la section expérimentale.

Un co-auteur de la publication sur les faux anévrismes a relativisé l'utilisation de cette étude pour l'évaluation des procédés d'abattage ; si l'abattage est pratiqué exactement selon les règles religieuses, le pourcentage de faux anévrismes est infime.

La conclusion qui s'impose est donc bien qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de travaux permettant de prouver la supériorité d'un procédé d'abattage sur un autre, avec ou sans étourdissement préalable. La situation actuelle est trop souvent dictée par des considérations autres que le bien-être animal, telles que les cadences industrielles plus rapides lorsqu'il y a étourdissement préalable.

Nous rappelons ici la classification établie par Mme Grandin, autorité mondiale en matière de bien-être animal, à qui se réfère très largement l'avis de l'ANSES de juillet 2013 sur le guide de bonnes pratiques<sup>1</sup>: "*I would rank animal welfare as follows:*

**Excellent** - *Captive bolt with a well maintained gun*

---

<sup>1</sup> <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/SANT2012sa0231Ra.pdf>

**Acceptable** - *Kosher slaughter done according to my above statement [c'est la phrase cite ci-dessous]*

**Not Acceptable** - *Sloppy kosher slaughter or sloppy captive bolt with a poor maintained gun"*

Lorsque nous lui avons demandé pourquoi l'étourdissement est mieux classé que les procédés d'abattage sans étourdissement préalable, Mme Grandin précise que c'est pour des raisons purement techniques, et non parce que les prescriptions religieuses seraient mauvaises du point de vue du bien-être animal : "*To achieve an acceptable level of animal welfare during kosher or halal slaughter without stunning requires more attention to the details of procedure than conventional slaughter with stunning*".

Il paraîtrait ainsi surprenant qu'un avis de l'ANSES très largement basé sur les travaux de Mme Grandin aboutisse à des conclusions inverses des siennes.

En conclusion, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux une véritable étude scientifique conçue rigoureusement dans l'intention d'une évaluation scientifique de tous les procédés d'abattage, avec ou sans étourdissement préalable. Les critères de conception d'une telle étude devraient s'inspirer des cinq critères ci-dessus. Pour garantir une neutralité par rapport aux aspects émotionnels, l'étude devra être menée sous l'égide d'un comité scientifique international pluraliste, avec des pros et des anti.

Restant à votre disposition pour approfondir cette discussion, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre profonde considération.

Mme Hanen REZGUI PIZETTE  
Présidente d'ASIDCOM

Dr. Alexandre Feigenbaum  
Vice président de l'association  
B'nai B'rith Hatikva

M. Bruno Fiszon  
Grand Rabbin de la Moselle,  
conseiller du Président du  
Consistoire Central

Copies : M. le Ministre de l'Agriculture, M. le Président du CFCM, M. le Président de l'Académie Vétérinaire de France, M. le Directeur Exécutif de l'EFSA